



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DANJOUTIN

EXTRAIT DU REGISTRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Danjoutin, convoqué le seize septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle d'Honneur de la mairie de Danjoutin, sous la présidence de M. Emmanuel FORMET.

Présents

M. FORMET Emmanuel, Président
Mmes HENRY Pierrette, IFFENECKER Evelyne, LAPEYRE Eliette, LUCIANI Claire, RAPIN Michèle, RONZANI Catherine, VAUDOUX Céline
MM. BARON Ghislain, GARDOT Serge, OUCHELLI Karim

Excusés

Mme CARMINATI Annie, excusée
M. CATTE Paul, excusé, donne procuration à Mme LAPEYRE Eliette
Mme CUROT Martine, excusée, donne procuration à M. BARON Ghislain
Mme LABOUREY Nelly, excusée, donne procuration à Mme LUCIANI Claire
Mme LARTOT Eléonore, excusée
M. GOBERT Pierre, excusé

Secrétaire de séance

Mme WEBER Stéphanie, Directrice

Nombre de membres	17
Nombre de présents	11
Nombre de votants	14
Nombre d'absents excusés	06

Délibération n° 36/24-09-24

----- OBJET -----

BUDGET 2024 RPA – Attribution complémentaire de subvention

Dans le cadre du vote du budget primitif 2024, par délibération en date du 12 mars dernier, le montant global de subventions alloué aux associations a été fixé à 600 euros au budget de la RPA.

Une première moitié de cette enveloppe a été versée à l'association du Handball Club de Danjoutin suite à son dossier déposé en début d'année pour la mise en œuvre des ateliers de Gym Douce à la RPA jusqu'au mois de juillet 2024.

Il est proposé au Conseil d'administration de voter une subvention complémentaire de 180 € à l'association du Handball Club de Danjoutin pour la mise en œuvre des ateliers de Gym Douce à la RPA sur la période de septembre à décembre 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration valide l'attribution de la subvention complémentaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Emmanuel FORMET

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Affiché le 30/09/2024

Le Président

